



Vous souhaitez adapter
votre logement à vos besoins ?
Faites appel à un conseiller France Rénov' !

Prenez rendez-vous dans
votre Espace Conseil France Rénov'

sur le site alte-provence.org/contact

par téléphone
04 90 74 09 18

par mail
infoenergie@alte-provence.org

France services vous aide dans vos démarches
Vous rencontrez des difficultés avec les démarches
numériques ou administratives ?
Les agents France services peuvent vous assister
dans votre demande d'aide.
france-services.gouv.fr



Avec MaPrimeAdapt' mon logement évolue avec moi



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Pourquoi adapter mon logement ?

La perte d'autonomie et de mobilité, qu'elle soit liée à l'âge ou à une situation de handicap, nécessite d'adapter votre logement pour rester chez vous en toute sécurité plus longtemps. Vous pouvez aussi réaliser des travaux en anticipation d'une future perte d'autonomie.

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX



Bon à savoir

MaPrimeAdapt' est cumulable avec les aides locales du Département comme l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et la PCH (Prestation Compensatoire du Handicap) et avec les aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov').

Quelle aide ?

MaPrimeAdapt' donne droit à une subvention de

50 ou 70 %

du montant des travaux (dans la limite d'un plafond selon la réglementation en vigueur).

Pour qui ?

- Personne en situation de handicap
- Personne âgée de 70 ans ou plus
- Personne de 60 à 69 ans sous condition de GIR (GIR 1 à 6)
- Ayant des revenus modestes ou très modestes
- Résidant en France (métropole et Outre-Mer)
- Étant propriétaire de son logement ou locataire dans le parc privé

Quel accompagnement dans mes démarches ?

Vous serez accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Ce professionnel sera votre contact privilégié tout au long de votre projet.

Les 5 étapes de mon parcours



1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour préciser mon projet.

ALTE

AGENCE LOCALE DE LA TRANSITION ENERGÉTIQUE

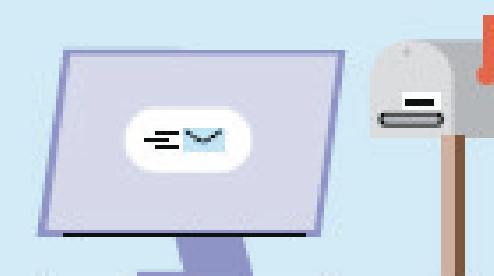
04 90 74 09 18



2

Le conseiller France Rénov' me met en relation avec un AMO habilité autonomie.

Je réalise avec l'AMO mon diagnostic logement autonomie pour déterminer mon projet de travaux et mon plan de financement.



3

Je dépose ma demande de subvention en ligne ou au format papier.

4

Je fais réaliser mes travaux par un artisan



5

Je reçois le versement de ma subvention.

